

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3439**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2012 - Attribution de subventions à Adoma, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône
et à la Commune de Pierre Bénite - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3439**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à Adoma, l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et à la Commune de Pierre Bénite - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 43 000 € nets de taxes aux maîtres d'ouvrage des actions à mener dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sur la Commune de Pierre Bénite pour l'année 2012.

La convention-cadre relative à la GSUP de la commune de Pierre Bénite a été approuvée par délibération n° 2008-4786 du 11 février 2008 pour la période 2008-2009, prorogée jusqu'à 2014, avec les partenaires suivants : la Commune de Pierre Bénite, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et les bailleurs sociaux du territoire : Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, Sollar et Adoma.

La programmation des actions pour l'année 2012 répond aux objectifs suivants :

- le maintien de la qualité du service rendu aux habitants des résidences de l'OPH du Rhône par un entretien renforcé des parties communes et des espaces extérieurs,
- l'amélioration du cadre de vie des résidents du foyer Adoma "les Amandiers" par l'entretien renforcé des espaces résidentiels et la prévention des troubles de la vie collective,
- la mise en place d'une équipe de médiateurs chargés d'actions de prévention-sécurité et de médiation sociale.

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2012 est estimé à 257 179 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 43 000 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2012 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé au présent projet de décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Pierre Bénite pour l'année 2012,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 43 000 € réparti comme suit :

- Commune de Pierre Bénite : 14 000 €,
- Office public de l'habitat (OPH) du Rhône : 27 500 €,
- Adoma : 1 500 €,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Pierre Bénite, l'OPH du Rhône et Adoma définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 341, 65737 et 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O1970.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.